



Sgen-CFDT Alsace
305 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Tél : 03.88.79.87.77

Mail : alsace@sgen.cfdt.fr

Sgen-CFDT Alsace
1 rue de Provence
68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.31.86.66

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude Compte-rendu CAPA des agrégés du 13 mars 2019

De la CAPA aujourd'hui à la CAPN en mai...

La CAPA des agrégés s'est réunie mercredi 13 mars 2019 pour l'examen des candidatures pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Cette commission examine les candidatures dans l'Académie et fait remonter un certain nombre de dossiers au niveau national. Le choix définitif est effectué sous le contrôle de la Commission Administrative Paritaire Nationale des Agrégés qui se réunira du 21 au 23 mai 2019.

En amont de la CAPA du 13 mars :

Le classement des candidats est établi par l'administration à partir d'un double avis du chef d'établissement et de l'IPR pour les enseignants affectés dans le secondaire (très favorable / favorable / réservé / défavorable).

Le Ministère impose à chaque académie un contingentement du nombre de candidats proposés au niveau national. Pour l'Académie de Strasbourg, leur nombre est fixé cette année à 43 (cf tableau ci-joint pour les détails). Le nombre de promotions possibles au niveau national est de 376 contre 356 l'an dernier. Ceci permettra seulement au final quelques promotions pour l'Académie de Strasbourg (15 promus pour 43 propositions l'an dernier).

Autant dire que cette procédure reste illusoire pour la grande majorité des collègues, malgré leur engagement souvent très important dans leur projet professionnel. Il est difficile dans ces conditions de rester investi après de nombreuses années sans promotion.

Pendant la CAPA du 13 mars, les vérifications du Sgen-CFDT :

Nous interpellons les IPR présents en séance pour leur demander d'expliquer leurs choix, notamment lorsque nous constatons une incohérence entre l'avis formulé et la note pédagogique, lorsqu'il y a eu une dégradation de l'avis... Dans la pratique, il faut un avis **très favorable** (accompagné d'une **motivation littérale** étayée) de l'inspection **et** du chef d'établissement pour avoir une chance d'être proposé, mais à l'inverse, cet avis très favorable ne garantit aucunement d'être proposé. Parmi les critères retenus : l'excellence pédagogique, les missions de formation initiale et /ou continue, la participation à des jurys d'examens ou de concours, les publications, l'innovation pédagogique... Les dossiers retenus sont souvent ceux de collègues dont le rayonnement sort de la salle de classe et de l'établissement, aux échelles académique, nationale, voire internationale.

La qualité de la lettre de motivation est également prise en compte (ici il faut trouver le bon équilibre entre humilité et descriptif suffisamment étayé). Pour les collègues du supérieur, c'est le classement du Président de l'Université (après avis des directeurs de composante) qui reste le critère essentiel.

Les statistiques 2019 :

Il y a cette année 420 candidatures dans l'académie de Strasbourg (contre 503 en 2018 et 368 en 2017). Pour ce qui est du choix des 43 candidats proposés par l'Académie de Strasbourg, nous constatons que leur moyenne d'âge est de 55 ans (écart de 44 à 63 ans), 11 d'entre eux seulement ayant jusqu'à 52 ans. Ils sont 8 hommes et 35 femmes.

Parmi les proposés : 1 certifié classe normale, 23 certifiés hors-classe (en moyenne à l'échelon 5), 17 certifiés classe exceptionnelle (en moyenne à l'échelon 4).

Les positions du Sgen-CFDT lors de la CAPA 2019 :

Les élus du Sgen-CFDT ont questionné l'administration sur ses choix, ont fait valoir la situation personnelle des collègues qui nous ont transmis leur dossier, ont demandé des comptes sur les choix opérés.

Nous avons interpellé la Rectrice sur les critères de sélection des candidats et sur la réelle possibilité de promotion de certains collègues.

Nous déplorons notamment le fait que les PLP soient une fois encore les parents pauvres de cette promotion : un seul collègue de PLP fait partie des proposés cette année (comme l'an dernier). La promotion reste également compliquée dans les disciplines dépourvues d'Agrégation, et pour les enseignants affectés dans le supérieur. Un des problèmes soulevé par le Sgen-CFDT Alsace : les candidatures de l'UHA (11 dossiers) et de l'UNISTRA (15 dossiers) sont classées en rangs 1^{er} et 2^{ème} ex-aequo, ce qui complique la lisibilité des choix opérés par l'administration.

Au final, ce sont bien les corps d'inspection qui ont la main et qui justifient leurs choix en insistant sur les « services rendus » à l'institution et sur la capacité de « rayonnement », au-delà de leur établissement, des collègues sélectionnés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Très cordialement, les élus du Sgen-CFDT Alsace,
Carine Etaix, Guillaume Jaoul, Pascal Kittel, Sophie Reitzer, Marc Schumacher, Pascal Simon